

# **Histoire et objectifs de l'Action transdépartementale incitative (ATI) « Aires protégées » de IRD 2004-2005-2006**

Catherine Aubertin, Florence Pinton et Estienne Rodary

La prise de conscience des problèmes environnementaux au niveau global et la diffusion du concept de « développement durable » se sont accompagnées d'un réajustement, chez les experts de la conservation et les gestionnaires des espaces protégés, de leurs modes d'action sur la nature.

La mise en place sur trois ans de l'ATI vise à constituer un réseau de recherche comparatif et prospectif sur les aires protégées. Son ambition est d'évaluer les convergences et les tensions qui s'affirment entre les exigences du développement durable et la définition des objets et objectifs de la conservation tant au niveau global qu'au niveau local .

La formation est un autre objectif essentiel de cette ATI. Les associations entre sciences biologiques et sciences humaines permettront de proposer des co-encadrements d'étudiants, de monter des modules de formation universitaire et d'animer une école thématique

Le thème des aires protégées requiert des analyses comparatives et interdisciplinaires. Cette ATI doit permettre à l'IRD de valoriser la diversité de ses implantations et coopérations régionales, comme celle des appartenances disciplinaires de ses chercheurs, pour décliner le problème de la conservation sous des angles à la fois biologiques, sociaux et politiques. Le soutien à la recherche, la valorisation des travaux réalisés ainsi que la confrontation des chercheurs et des équipes liées au programme de l'ATI font partie des missions de cette dernière.

Ce chantier interdisciplinaire traite les trois questions suivantes :

- Quels sont les enjeux biologiques de la conservation ?
- Comment intégrer les activités humaines dans la conservation ?
- Dans le cadre du développement durable, quelle est l'adéquation entre aires protégées et conservation ?

Ces questions transversales sont appliquées à quatre études de cas sur différents types d'écosystèmes et dans différentes régions tropicales, chaque étude étant placée sous la responsabilité d'un chercheur : Amazonie, savanes africaines, Madagascar, aires marines protégées.

Pour réunir les conditions d'une approche comparative et de mise en oeuvre de l'interdisciplinarité, il a été proposé d'appliquer à chaque étude de cas une grille de lecture commune. Cette grille se décline selon un axe temporel : l'histoire, l'état des lieux et enfin les projets en construction (passage de la connaissance à l'action). Cette grille a constitué une étape essentielle pour structurer les analyses et nourrir l'approche comparative.

**LE COLLOQUE DE LANCEMENT de l'ATI a eu lieu au centre de l'IRD à Orléans en décembre 2004.** Il a bénéficié de l'appui d'un comité scientifique et a réuni environ une cinquantaine de chercheurs. Les différents exposés se devaient de suivre la grille de lecture

proposée. Ils ont permis au Comité scientifique de définir un cadre d'analyse général, comme guide de questions de recherches à soutenir :

*Cadrage de l'ATI par le Comité scientifique (décembre 2005)*

\* la fonction sociale du chercheur en tant que producteur de connaissance : nous nous interrogeons sur le passage de la connaissance à l'action, en insistant d'une part sur la nécessité d'une approche critique des concepts et indicateurs utilisés dans le milieu des aires protégées, et d'autre part sur la nécessité de se rapprocher des gestionnaires ;

\* les changements globaux : il s'agit de mieux prendre en compte le temps long, la durabilité des systèmes naturels et sociaux, de réfléchir sur les processus externes aux aires protégées qui influent néanmoins sur leurs dynamiques, sur les relations dehors-dedans (phénomènes de bio-invasions, suivi de la santé animale et végétale...);

\* le couple conservation/développement : certains courants considèrent aujourd'hui que la fonction de l'aire protégée est aussi de produire ; si la conservation est une conséquence des excès du capitalisme, le développement durable doit s'inscrire dans un nouveau paradigme étranger au binôme conservation/destruction et tendant idéalement vers zéro pourcent d'aires protégées : la conservation ne se fait pas uniquement dans les aires protégées mais à travers des changements de pratique ou la requalification d'activités de production. On ne peut toutefois nier que, pour certaines espèces et certains milieux, des espaces spécifiques resteront toujours nécessaires ;

\* actions collectives et modalités de gestion : comment s'organisent la participation, et la concertation, quelle est l'échelle pertinente de gestion des projets, comment se fait la répartition des responsabilités entre public/privés/ONG/communautés. Enfin, la gestion biologique ne doit pas disparaître derrière la « gouvernance » : de nombreuses questions subsistent et les données de base manquent.

Par ailleurs, les différents exposés ont permis aux organisatrices du séminaire de repérer des axes transversaux de recherche, ceci afin d'encourager les porteurs de projet à favoriser des rapprochements entre équipes. Les axes identifiés sont les suivants :

- **Interactions populations locales / conservation et développement durable** : il s'agit de mieux comprendre comment les populations locales s'approprient les enjeux de conservation et répondent aux objectifs du développement durable. Finalement, comment se construit ou se redéfinit le « local » face aux politiques environnementales ?

- **Aires protégées transfrontalières** : depuis le congrès de Durban, on reconnaît la nécessité de définir des politiques de conservation transnationales pour répondre à l'évolution des modèles biologiques de la conservation. Les aires transfrontalières se trouvent de fait instrumentalisées au service d'enjeux géopolitiques qu'il s'agit de décrypter. Une comparaison entre le parc national de Guyane/parc national brésilien des Tumucumaques et le parc du W (Afrique de l'Ouest) s'avèrerait pertinente.

- **Concepts et travaux menés en écologie et biologie de la conservation :** l'émergence des concepts de corridor, de réseau écologique, d'écotone, de région biogéographique dans les instances de la conservation internationale, dans les milieux scientifiques, et leurs transferts dans les politiques d'environnement méritent examen. Les aires transfrontalières sont souvent justifiées par ces approches.

- **Interrelations entre plantes invasives / plantes protégées / plantes menacées et pratiques locales :** il s'agit de clarifier les relations entre des activités locales de production et des schémas de conservation pour mieux maîtriser les processus de requalification de ces mêmes activités. Ce que l'on qualifie de bio-invasion constitue un autre volet des dynamiques de co-évolution des pratiques et de la biodiversité.

**LE DEUXIÈME COLLOQUE de l'ATI est un séminaire de travail** qui a rassemblé les personnes qui ont participé à un des projets de recherche financés par l'ATI en 2005. Les chercheurs ont rendu compte des premiers travaux de leur équipe sur les axes transversaux tandis que des partenaires locaux ont été sollicités pour participer aux débats. La localisation africaine a permis d'accorder une place importante aux travaux africains portant sur les savanes et d'échanger des points de vue avec des responsables de programmes de conservation. **Ce séminaire a eu lieu à Ouagadougou (Burkina Faso), en novembre 2005.**

Il a permis de faire le point sur les études en cours, de définir les objectifs des derniers travaux à réaliser avant la fin de l'ATI et, surtout, de définir les axes structurants du colloque de clôture.

**LE COLLOQUE DE CLÔTURE l'ATI sera d'envergure internationale.** Il se déroulera du 28 au 30 novembre 2006 dans le parc naturel régional du Queyras (Hautes-Alpes, France). Sa thématique centrale portera sur **les aires protégées comme zones d'expérimentation du développement durable.**

Trois axes structureront les différentes communications :

• **1. Les connaissances mobilisées pour l'action**

La nature et l'évolution des connaissances (savoir scientifique, savoir technique, savoir local) produites et mobilisées pour justifier et organiser les aires protégées restent un enjeu à la fois scientifique et de politique publique. Quelle est la relation susceptible de lier un savoir global unifié et un savoir local particulier ? Quel est le degré de compatibilité entre un modèle théorique de conservation et une gestion traditionnelle ou communautaire de ressources naturelles ? La production de connaissances scientifiques dans le champ de l'écologie de la conservation, par exemple sur les notions de « *hot spots* » et de « *corridors écologiques* » et ses applications locales (zonage des territoires, mosaïques) posent ce genre de problème.

• **2. L'engagement des acteurs**

Les politiques liées à la conservation ou au développement durable s'appuient sur un grand nombre d'acteurs hétérogènes. Il s'agit de s'interroger sur le rôle accordé aux différents intervenants. Comment les acteurs sont-ils engagés dans la production de nouvelles connaissances et quels rapports le paysan, l'autochtone ou plus simplement celui qui présente une réelle proximité avec la nature, partagent-ils avec l'expert, le médiateur

ou le politique ? Les arrangements pour assurer le passage de la connaissance à l'action peuvent se décrire sous forme de lieux de rencontre et d'activités de médiation. De nombreux auteurs se réfèrent à la notion de participation comme norme centrale de l'intervention publique. Certains l'associent à une progression de la démocratie, d'autres préfèrent mettre l'accent sur une gestion communautaire et responsable des ressources naturelles, d'autres encore n'y voient que de l'ingérence écologique ou une entreprise de communication.

### • 3. Dynamique des politiques de conservation.

La référence à la biodiversité comme « bien public mondial » est pleine d'ambiguïté. Le lien entre conservation et développement durable est d'autant plus intéressant à étudier que les travaux de l'ATI permettent d'envisager trois scénarios de gestion : (a) un retour à la conservation classique, (b) le recours aux solutions marchandes, (c) l'intégration et la disparition des aires protégées grâce à la généralisation des objectifs du développement durable.

a. Les aires protégées excluant les activités humaines connaissent un regain de légitimité en tant qu'outils de conservation. On observe une montée en puissance des ONG d'environnement dans les programmes de conservation qui s'accompagne d'un retour à une politique de préservation et à une réaffirmation de l'intérêt de la nature remarquable. Faut-il pour autant y voir un retour aux pratiques anciennes, un mouvement de balancier face aux excès des conceptions libérales de l'utilisation durable des ressources biologiques ?

b. Selon ces conceptions libérales, ces nouvelles aires protégées deviendraient des zones d'exclusion des populations, définies par contrat, voire par achat de droits de développement par des ONG de conservation auprès de populations locales ou d'autorités publiques. Finalement, ce type de conservation stricte n'est-il pas une forme aboutie de logique marchande portée par la mondialisation ?

c. Les travaux de l'ATI montrent aussi que la protection de la biodiversité est avant tout un choix politique qui compose avec des savoirs écologiques incertains et des logiques économiques conflictuelles. Ils montrent par ailleurs que l'écologie de la conservation s'interroge de plus en plus sur l'évaluation de l'efficacité des aires protégées et s'éloigne d'une vision à la fois fixiste et assiégée de la protection de la biodiversité. Il semble même admis que les aires protégées ne peuvent plus être déconnectées de la transformation globale des milieux et des sociétés. Comment alors prendre en compte, par exemple, la contamination des espèces à l'échelle globale (bio-invasion, diffusion des OGM, etc.), le changement climatique, les logiques industrielles d'exploitation des ressources. L'objet et l'échelle « aires protégées » sont-ils pertinents pour réfléchir sur les modes de conservation et l'instauration du développement durable ?

Sur l'ensemble de ces questionnements, la place du chercheur s'avère aujourd'hui cruciale. Les débats sur la conservation de la biodiversité touchent en effet deux questions au fondement de la démarche scientifique. Comment répondre de manière satisfaisante aux enjeux d'une science globale de la conservation quand l'histoire des disciplines a largement ignoré les rencontres entre local et mondial et entre biologique et social ? Comment construire un projet commun avec les acteurs, les politiques et les gestionnaires en favorisant une démarche susceptible de dépasser les clivages, parfois violents, qui ont jalonné l'histoire de la conservation ? Les travaux conclusifs de l'ATI tenteront de répondre à ces interrogations.

Aubertin Catherine, Pinton Florence, Rodary Estienne (2006)

Histoire et objectifs de l'Action transdépartementale incitative (ATI)"Aires protégées" de l'IRD 2004-2005-2006

In : Aubertin Catherine (ed.), Pinton Florence (ed.), Rodary Etienne (ed.). Les aires protégées, zones d'expérimentation du développement durable : recueil des contributions

Orléans : IRD, 5 p. multigr.

Séminaire de l'ATI : Action Transdépartementale Incitative Aires Protégées, Arvieux (FRA), 2006/11/28-30